

Feu vert de la Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF) au nouveau dialogue fiscal avec l'UE

Communiqué de presse

Berne, le 27 janvier 2012: La CDF est favorable à l'ouverture d'un nouveau dialogue fiscal avec l'UE. Elle attend de l'UE et de ses Etats membres qu'ils mènent une discussion constructive et se limitent à certains sujets bien définis. L'assentiment des gouvernements cantonaux au dialogue fiscal demeure réservé.

En présence de la Cheffe du Département fédéral des finances, la présidente de la Confédération Eveline Widmer-Schlumpf, la CDF a pris connaissance, le 27 janvier 2012, du résultat de ce qu'il est désormais convenu d'appeler le dialogue sur le dialogue. Son appréciation à cet égard reposait sur les conditions qu'elle avait définies le 28 janvier 2011 dans la perspective d'un éventuel nouveau dialogue avec l'UE sur les questions liées à la fiscalité des entreprises¹.

La CDF assortit son accord d'attentes claires selon lesquelles le dialogue fiscal

- abordera des sujets bien précis et ne portera en aucun cas sur la reprise par la Suisse du code de conduite de l'UE et de ses principes;
- se déroulera dans le cadre d'une consultation active et systématique ainsi que d'une collaboration politique étroite avec les cantons et à condition que tout élargissement du dialogue soit soumis à l'accord des cantons.
- sera mené dans un esprit constructif, c'est-à-dire à l'exclusion de toute menace, dans le respect des obligations bilatérales existantes par les Etats membres de l'UE et en l'absence de toute mesure discriminatoire à l'encontre de la Suisse.

Renseignements: Conseiller d'Etat Peter Hegglin, vice-président de la CDF, +41 41 728 36 01
Andreas Huber-Schlatter, secrétaire de la CDF, +41 31 320 16 30

¹ Voir http://www.fdk-cdf.ch/fr-ch/110128_coc_position_fdk_wording_def_f.pdf.